

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 17 Décembre 2020**

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, : S. PIZEL A. POUBLAN, S. BAUDY, F. COUDURE, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER.

Absentes excusées M. TIRCAZES Maryse a donné procuration à S. BONNASSIOLLE.

Mme L. PEDARRIEU a donné procuration à Mme Sabine DAUBE

Mr GADOU Thierry a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Création d'emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Validation du Plan de Formation Mutualisé sur le territoire Est-Béarn
- Approbation RPQS 2019 pour les services publics d'assainissement non collectif- Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées
- Approbation RPQS 2019 pour les services publics d'assainissement collectif- Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h00.

I-CRÉATION D'EMPLOI AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} classe à temps complet (DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent – n°2020/60

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'accueil aux services généraux

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter du 18/12/2020 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Votants : 19

Pour : 19

II - Validation du Plan de Formation Mutualisé sur le territoire Est-Béarn n°2020/61

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité technique émis en dernier lieu le 11/12/2020 adopte le **plan de formation mutualisé**.

Votants : 19

Pour : 19

III - APPROBATION RPOS 2019 pour les services publics d'assainissement non collectif- Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées - n°2020/62

M. le Maire présente le rapport (R.P.Q.S.) annuel pour l'exercice 2019 relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le délégataire du service a transmis les informations nécessaires à l'établissement de ce document. Les éléments figurant dans la partie principale relatifs à l'organisation, la qualité et au prix du service, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000.

Ce rapport a été transmis en amont à chaque Conseiller Municipal.

Après examen dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service assainissement non collectif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

Votants : 19

Pour : 19

IV - APPROBATION RPQS 2019 pour les services publics d'assainissement collectif- Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées - n°2020/63

M. le Maire présente le rapport (R.P.Q.S.) annuel pour l'exercice 2019 relatif aux prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le délégataire du service a transmis les informations nécessaires à l'établissement de ce document. Les éléments figurant dans la partie principale relatifs à l'organisation, la qualité et au prix du service, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000.

Ce rapport a été transmis en amont à chaque Conseiller Municipal.

Après examen dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel relatif aux prix et à la qualité du service assainissement collectif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

V – Questions diverses

- Mr le Maire informe que des agents du service technique et de l'école ont été impactés par la COVID 19
- Réunion des agriculteurs : Mr Le Maire informe qu'en collaboration avec la Chambre d'Agriculture une première réunion se déroulera le 20 décembre afin de recueillir les premiers ressentis. Deux autres journées de formation sont prévues en février 2021 ; il précise que les chasseurs veulent s'inscrire dans cette démarche
- Commission du personnel : Mr Gadou informe que la Commission a validé la mise en place d'une boîte à idées sous la forme d'interactions avec le personnel.
- Vœux : la vidéo va bientôt être diffusée sur le site

- Chemin Penouilh : les travaux au niveau du goudronnage sont en cours de finition. Les travaux des réseaux sont envisagés dans environ 2 mois.
- Personnes seules et isolées : Dans ce contexte sanitaire, il est demandé à tous de faire remonter les gens en grande fragilité afin de leur apporter un soutien.

La séance est levée à 20 h 20